

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

/SG

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. José PEREZ représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Agnès POTEL

Absent(es) à l'appel :

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Alain RACHESBOEUF, M. Damien NICOLAS, Mme Monique BRY, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Paul PREVOST

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne M. Thomas DUDEBOUT, comme secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur général des services, comme secrétaire auxiliaire.

M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017.

S'est abstenu(e) : Mme Marie-Anne VALENTIN

Mme Djamila MALLIARD, M. Jean LEFEVRE ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

3 - FINANCES - Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie- Demande de subvention - Approbation.

Le Conseil décide :

1°) de solliciter la subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie présentés au rapport ;

2°) de s'engager à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification de la subvention ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans ce cadre ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

M. Jean LEFEVRE ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

4 - FINANCES - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Communauté d'agglomération pour les exercices 2010 à 2015 - Présentation des actions entreprises en réponse aux recommandations.

Le Conseil prend acte des actions mises en œuvre en réponse aux recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes telles que figurant dans le rapport annexé à la délibération.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN

Mme Agnès POTEL, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Vincent SAVELLI, M. Philippe CARAMELLE ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

Arrivées de M. Christian MOIRET, M. Paul GIRONDE, Mme Monique RYO,
Mme Sylvette LEICHNAM

5 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget principal.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1,
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

6 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe Eau potable.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1,
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY

M. Bernard DELAIRE ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

7 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe Assainissement.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1,
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY

M. Paul GIRONDE ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

8 - FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe Circuit / Clef des Champs.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1,
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY

M. Jean LEFEVRE ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

9 - FINANCES - Taxes et produits communautaires - Admissions en non-valeur.

Le Conseil décide :

- d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur l'état de produits irrécouvrables du budget principal, du budget Assainissement et du budget annexe Eau, établis par Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN

M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

10 - FINANCES - Modification des taux de fiscalité directe.

Le Conseil décide :

- d'approuver les taux suivants :

Taxes	Taux 2017
Taxe foncière bâtie	2.57 %
Taxe foncière non bâtie	3.78 %

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Mme Carole BERLEMONT ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

11 - FINANCES - Levée de la prescription quadriennale - Travaux d'étanchéité des cuves, de ravalement extérieur, de couverture et de serrurerie et sécurité au réservoir d'eau potable de Fontaine Notre Dame.

Le Conseil décide :

1°) d'autoriser la levée de la prescription quadriennale empêchant le paiement de l'état du solde d'un montant de 7 548 € HT relatif aux travaux d'étanchéité des cuves, de ravalement extérieur, de couverture et de serrurerie et sécurité au réservoir d'eau potable de Fontaine Notre Dame au profit de la société IPF,

2°) d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

M. Guy DAMBRE, Mme Patricia KUKULSKI ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

12 - FINANCES - Approbation du montant définitif de l'attribution de compensation - Contingent SDIS.

Le Conseil décide :

1°) d'arrêter le montant des attributions de compensation des communes présentées en annexe à la délibération,

2°) d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Rapporteur : M. Le Président

Arrivée de M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG

13 - FINANCES - Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le Conseil décide :

1°) de proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs

Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
- Monsieur Guy RAYE – TUGNY ET PONT	- Madame Régine SETIAUX – CUGNY
- Madame Martine SWIATHY – VILLERS SAINT CHRISTOPHE	- Monsieur Joseph PEREZ – SAINT QUENTIN
- Madame Marie-Agnès BIERNAT – MARCY	- Monsieur Alfred DOLOY – OMISSY
- Monsieur Alain MOUFLIER – FLAVY LE MARTEL	- Monsieur Jean-Louis GASDON – CLASTRES
- Monsieur Jean-Marie DELANGE – HARLY	- Monsieur André MOINE – SAINT QUENTIN
	- Monsieur Gérard PIONNIER – NEUVILLE SAINT AMAND

- Monsieur Roger LURIN – SERAUCOURT LE GRAND	- Madame Stéphanie PONCET – HAPPENCOURT
- Monsieur Didier MERTZIG – DURY	- Monsieur Henri FOULON – OLLEZY
- Monsieur Sylvain VAN HEESWYCK – AUBIGNY AUX KAINES	- Monsieur Thierry MARLY – FIEULAINÉ
- Madame Françoise FONTAINE – MORCOURT	- Madame Myriam HARTOG – DALLON
- Monsieur Didier TREBUCHET – GRUGIES	- Monsieur Alain MENET – MONTECOURT LIZEROLLES
- Monsieur Bernard DESAINT – SAINT QUENTIN	- Monsieur Daniel AUGUIN – CASTRES
- Monsieur Jean-Charles SEBBE – REMAUCOURT	- Monsieur Christian SERIN – SOMMETTE EAUCOURT
- Madame Bernadette DEHAYS – SAINT QUENTIN	- Madame Eve SEBBE – ARTEMPS
- Monsieur André AMMEUX – JUSSY	- Monsieur Jean-Marc TISSERAND – MESNIL SAINT LAURENT
- Monsieur Vincent LEFEVRE – SAINT SIMON	- Madame Sylviane CUSTODERO – BRAY SAINT CHRISTOPHE
- Monsieur Bruno LERICHE – FIEULAINÉ	- Monsieur Richard TELATYNSKI – ANNOIS
- Monsieur Michel BACHELET – SAINT QUENTIN	- Monsieur Pierre CLICHE – ROUVROY
- Madame Sylvie BERNARDON – GAUCHY	- Monsieur Patrick DUPUIS – SINCENY
- Monsieur Benoît LEGRAND – MUILLE VILLETTE	
- Monsieur Philippe TAMPIGNY – CAULAINCOURT	

M. Roland MORTELLI ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

14 - FINANCES - Harmonisation des bases minimum de cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil décide :

1°) d'arrêter ainsi le montant des bases minimum par tranche de chiffre d'affaires :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes En Euro	Montant de la base minimum pour 2018 En Euro
Inférieur ou égal à 10 000	514
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	1027
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	1 751

Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	1 751
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	1 756
Supérieur à 500 000	1 756

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

M. Roger LURIN ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

15 - FINANCES - Harmonisation des exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises.

Le Conseil décide :

1°) d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires pendant une durée de sept ans ;

2°) d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence et de fixer le taux d'exonération à 100% ;

3°) d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de "librairie indépendante de référence" ;

4°) d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté les entreprises exonérées en application des articles 44 sexies, 44 septies et 44 quindecies du code général des impôts pour une durée de deux ans ;

5°) d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les créations et extensions réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville suivants : Neuville, Faubourg d'Isle, Europe et Vermandois (suivant le zonage prioritaire), de fixer le taux d'exonération à 100 % pendant une durée de cinq ans ;

6°) de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

M. Xavier BERTRAND, M. Philippe LEMOINE ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

16 - FINANCES - Taxe sur les surfaces commerciales.

Le Conseil décide :

1°) de ne pas modifier le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) suite à la fusion, et de le maintenir à 1, tel qu'il l'était dans l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et dans l'ex Communauté de communes du canton de Saint-Simon.

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Rapporteur : M. Le Président

17 - FINANCES - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Harmonisation du taux.

Le Conseil décide :

1°) d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour une durée de 5 ans ;

2°) de retenir un taux cible pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 14.17 % applicable à l'issue de la période d'intégration.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Benoît LEGRAND

Rapporteur : M. Le Président

18 - FINANCES - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération - Locaux commerciaux.

Le Conseil décide :

- d'accorder l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en faveur des établissements commerciaux justifiant du non recours aux services de la Communauté d'agglomération en produisant un justificatif d'enlèvement des ordures ménagères par une entreprise privée de l'année en cours, selon la liste jointe en annexe du rapport.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

19 - FINANCES - Modification des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil décide :

1°) de modifier les tarifs applicables sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération à prendre toutes les mesures appropriées et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Mme Marie-Laurence MAITRE ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

20 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Fixation du prix du contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif.

Le Conseil décide :

- l'application du tarif proposé au rapport.

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

Arrivée de M. Damien NICOLAS

21 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Généralisation des compétences eau et assainissement.

Le Conseil décide :

1°) de ne pas restituer aux communes membres et ainsi généraliser sur l'ensemble de son territoire les compétences optionnelles suivantes :

- Eau
- Assainissement

2°) de notifier la délibération aux maires de chacune des communes membres de la Communauté, aux présidents des syndicats et à M. le Préfet,

3°) de charger Monsieur le Président de l'exécution de la délibération.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Claude DUSANTER

M. Karim SAÏDI ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

22 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Adhésion de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au Syndicat du Bois l'Abbé au 1er janvier 2018.

Le Conseil décide :

1°) de demander l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au Syndicat du Bois l'Abbé au 1^{er} janvier 2018 ;

2°) de notifier la délibération au Syndicat du Bois l'Abbé afin qu'il délibère et notifier sa délibération à ses membres ;

3°) de notifier la délibération à M. le Préfet et au Président du Syndicat du Bois l'Abbé.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Claude DUSANTER

Rapporteur : M. Le Président

23 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport d'activités du délégataire de l'usine de traitement des eaux usées pour l'exercice 2016 - Présentation.

Le Conseil prend acte du rapport 2016, relatif à l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées tel que joint au rapport.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN

A vote contre : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

24 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin) pour l'exercice 2016 - Présentation.

Le Conseil décide :

- d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2016, tel que joint au rapport.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

25 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Demande de subvention pour une manifestation scientifique Cloud Robotics organisée par l'Université de Picardie Jules Verne.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'aide à l'organisation de la manifestation scientifique de 1000 Euros à l'Université de Picardie Jules Verne,

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

S'est abstenu(e) : M. Damien NICOLAS

M. Olivier TOURNAY ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

26 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « CASQ -ARTISANS » ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

27 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à mise en œuvre de la décision.

M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

28 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon - Présentation.

Le Conseil décide :

- d'adopter le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY

M. Claude VASSET, Mme Sylvette LEICHNAM ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

29 - ENVIRONNEMENT - Soutien au tri sélectif - Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers avec l'éco-organisme ECOFOLIO.

Le Conseil décide :

- d'autoriser M. le Président à signer électroniquement la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Ecofolio.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

30 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Acquisition d'un bâtiment situé à Saint-Quentin 1 rue Ledru Rollin.

Le Conseil décide :

1°) l'acquisition au prix de 110 000 € (hors frais et taxes) du bâtiment situé 1 rue Ledru Rollin à Saint-Quentin, cadastré BZ 413 de 903 m², à la SCI FERDO ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, aux conditions exposées au rapport ;

2°) de charger le notaire du vendeur d'établir l'acte notarié ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et ainsi que toutes formalités d'urbanisme qui concernerait son aménagement.

Se sont abstenue(s) : M. Christian PIERRET, M. Olivier TOURNAY

M. Guy DAMBRE, M. Claude VASSET ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

31 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Approbation de la révision simplifiée n°1 du PLUI.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la révision simplifiée n°1 du PLUi du territoire de l'Agglomération de Saint-Quentin telle qu'elle est annexée à la présente délibération pour sa mise en vigueur ;

2°) que la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs ;

3°) que la délibération sera transmise au Préfet ;

4°) que le dossier de révision simplifiée n°1 sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture ;

5°) de rappeler les conditions dans lesquelles la délibération deviendra exécutoire.

Conformément aux articles R153-240 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs.

La délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage au siège de la Communauté d'agglomération durant une période complète de un mois et l'insertion dans la presse d'un avis d'information).

Le dossier de révision simplifiée n°1 du PLUi du territoire de l'Agglomération de Saint-Quentin est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Aisne.

La délibération accompagnée du dossier de révision simplifiée n°1 du PLUi du territoire de l'Agglomération de Saint-Quentin sera transmise au Préfet de l'Aisne.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

32 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Transfert des biens des EPCI fusionnés à l'établissement public issu de la fusion.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le transfert de l'ensemble des biens des collectivités fusionnées à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à remplir toutes formalités et à signer tout acte, administratif ou notarié, à venir ainsi que tout document s'y rapportant.

Rapporteur : M. Le Président

33 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Bilan de la politique foncière - Exercice 2016.

Le Conseil décide :

- d'approuver le bilan des acquisitions, cessions et échanges fonciers de l'année 2016.

M. Xavier BERTRAND ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

34 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Cession de logements à l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne.

Le Conseil décide :

1°) d'accepter la cession à l'office public de l'habitat de l'Aisne des 18 logements référencés au rapport, aux conditions financières indiquées ;

2°) que les frais d'acte et honoraires seront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à remplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

S'est abstenu(e) : Mme Guylaine BROUTIN

M. Freddy GRZEZICZAK ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président

35 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au rapport.

Rapporteur : M. Le Président

36 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte rendu au Conseil des opérations effectuées en vertu de la délégation de M. le Président.

Le Conseil prend acte du compte rendu des opérations effectuées par M. le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

S'est abstenu(e) : Mme Marie-Anne VALENTIN

M. Olivier TOURNAY ne prend pas part au vote.

Rapporteur : M. Le Président



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left and several horizontal strokes of varying lengths extending to the right.

Xavier BERTRAND